

**Cadre de gestion et de responsabilisation  
axé sur les résultats  
pour le  
programme de base  
sous le régime de  
*la Loi sur le financement des petites  
entreprises du Canada*  
(LFPEC)**

Document révisé par  
Industrie Canada

*Avril 2006*

# Table des matières

Introduction .....	<a href="#">3</a>
Section 1. Profil du programme – programme de base du CGRR .....	<a href="#">5</a>
1.1 Contexte .....	<a href="#">5</a>
1.2 Objectifs .....	<a href="#">7</a>
1.3 Parties intéressées et bénéficiaires .....	<a href="#">8</a>
1.4 Ressources .....	<a href="#">9</a>
Section 2. Résultats escomptés .....	<a href="#">11</a>
2.1 Résultats prévus .....	<a href="#">11</a>
2.2 Modèle logique .....	<a href="#">11</a>
2.3 Responsabilités .....	<a href="#">16</a>
Section 3. Surveillance et évaluation .....	<a href="#">19</a>
3.1 Plan de mesure du rendement .....	<a href="#">19</a>
3.2 Plan d'évaluation .....	<a href="#">29</a>
Section 4. Stratégie pour l'établissement des rapports .....	<a href="#">38</a>
Section 5. Mise en oeuvre et examen .....	<a href="#">40</a>
Annexe A. Résumé récapitulatif des paramètres du programme de base de financement des petites entreprises du Canada .....	<a href="#">42</a>

# Introduction

## **But du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)**

En 2002, Industrie Canada a mis en place un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)<sup>1</sup> afin que l'on puisse structurer les processus d'évaluation du programme et de collecte des données. En 2005, on a simplifié le guide du Conseil du Trésor sur l'élaboration des CGRR, en fonction des apprentissages tirés des dernières années. Le présent document constitue une mise à jour du CGRR de 2002, et a été révisé conformément aux exigences actuelles des politiques du Conseil du Trésor.

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) fait l'objet d'un examen prévu par la loi tous les cinq ans, et le présent cadre a été élaboré pour nous permettre :

- de surveiller et d'évaluer le rendement du programme de base (c.-à-d. la partie relative aux prêts à terme);
- de déterminer, en cours de programme et au terme de la période de cinq ans, si les mesures qui sont contenues dans le cadre permettent de combler les lacunes décelées en ce qui a trait au financement;
- d'apporter des éléments permettant de déterminer, à la fin de la période de cinq ans, si des modifications s'imposent.

Le présent CGRR permettra :

- de décrire le profil du programme de base, notamment son origine, sa raison d'être, son fonctionnement, les rôles et les responsabilités des principaux partenaires de l'exécution du programme et la description des bénéficiaires directs, des mandataires et des principales parties intéressées;
- de cerner et de déterminer les mesures appropriées des activités et du rendement, les sources de données et les méthodes de collecte de données utilisées pour suivre

---

<sup>1</sup> Mentionnons que, dans le cadre du projet pilote de location-acquisition, on a conçu et mis en oeuvre un cadre d'évaluation distinct.

l'évolution du processus, mesurer les résultats et soutenir les activités subséquentes d'évaluation;

- de résumer les éléments de l'évaluation et les questions relatives à cette dernière (ainsi que leur importance relative) en ce qui a trait à la réalisation des objectifs stratégiques;
- de recommander la tenue d'activités régulières de surveillance et d'évaluation ainsi qu'une approche précise pour l'évaluation au terme de la période de cinq ans;
- de décrire la stratégie de production de rapports sur les résultats pendant la période de cinq ans et au terme de cette période;
- de décrire sommairement le processus de mise en oeuvre et d'examen qui sera utilisé pour la concrétisation du CGRR.

# Section 1. Profil du programme – programme de base du CGRR

## 1.1 Contexte

Les petites entreprises constituent le moteur de la croissance de l'économie canadienne. Pour réaliser leur plein potentiel, elles ont besoin d'un contexte positif qui favorisera leur croissance et leur prospérité. Le gouvernement canadien, comme d'autres gouvernements à l'étranger, dont les principaux partenaires commerciaux du Canada, reconnaît depuis longtemps l'importance des petites entreprises pour la santé économique du pays, et il reconnaît aussi que l'accès au financement est un enjeu crucial pour les petites entreprises, particulièrement pendant les premières années de leur existence. Des recherches ont révélé que les petites entreprises éprouvent davantage de difficulté que les grandes à obtenir du financement, et que, bien souvent, les fournisseurs du secteur privé ne réussissent pas à répondre aux besoins financiers des petites entreprises canadiennes. Cette situation est essentiellement attribuable au fait qu'il est plus risqué de prêter à une PME qu'à une grande entreprise. Les prêteurs réagissent à ce degré de risque plus élevé de diverses façons, qui ont pour effet de limiter l'accessibilité du financement pour les PME. Les PME en démarrage ont des problèmes aigus de financement. Les travaux réalisés par Industrie Canada ont permis d'en arriver aux conclusions suivantes<sup>2</sup> :

- Le taux de rejet des demandes de prêts pour le démarrage d'une entreprise est supérieur à 40 %, le risque associé étant tout simplement trop élevé pour la plupart des institutions financières.
- Seulement 29 % des PME en démarrage sont financées par des prêts commerciaux ou des marges de crédit accordés par des institutions financières, comparativement à 49 % dans le cas de PME établies.
- Les entreprises en démarrage comptent beaucoup plus que celles qui sont déjà établies sur des sources externes de financement informel et ont tendance à tabler sur les économies et le crédit personnel de leurs propriétaires.

---

<sup>2</sup>*Le financement des PME au Canada*, Industrie Canada, 2002 et 2003.

Ces données prouvent qu'il est justifié pour le gouvernement de compenser les lacunes du marché. Ainsi, le gouvernement, par l'entremise du Programme de financement des petites entreprises du Canada (auparavant le Programme de prêts aux petites entreprises), tente d'aider les petites entreprises à accéder au financement crucial à leur démarrage, leur croissance et leur survie.

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC), qui a remplacé la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1999. Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) a pour objectif de faciliter l'accès au financement par emprunt reposant sur l'actif, pour l'établissement, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites et moyennes entreprises (PME). Comment? En partageant entre l'emprunteur, le prêteur et les contribuables les risques financiers liés aux prêts consentis aux petites entreprises. Le PFPEC est le plus important programme d'aide aux petites entreprises du gouvernement fédéral.

Industrie Canada administre le PFPEC, mais ne participe pas à l'évaluation des demandes de prêt. Les décisions relatives au crédit sont prises par les intervenants du secteur privé qui prêtent les fonds. Ainsi, le PFPEC est exécuté par un réseau d'environ 1 400 prêteurs du secteur privé. Le gouvernement du Canada partage les pertes avec les prêteurs en remboursant 85 % des pertes admissibles sur les prêts en souffrance.

Le programme de partage des pertes sur prêts de la LFPEC est un programme législatif et, à ce titre, il a très peu d'équivalents dans l'administration fédérale. Dans la plupart des programmes gouvernementaux, les décisions de crédit sont prises par les gestionnaires du programme, qui gèrent le risque et la taille du programme. Ce n'est pas le cas pour le PFPEC. Ce dernier est administré par des tiers, c'est-à-dire par les prêteurs, qui prennent toutes les décisions de crédit et enregistrent les emprunts auprès d'Industrie Canada. Le Ministère ne détermine pas directement la taille du portefeuille des emprunts – exception faite d'un plafond général imposé à la taille du programme, c'est-à-dire un passif éventuel maximum<sup>3</sup> de 1,5 milliard de dollars pour chaque période de cinq ans – ni le risque afférent.

---

<sup>3</sup> Dans le cadre du programme, le passif éventuel du gouvernement correspond au montant maximum que le gouvernement pourrait être tenu de verser aux prêteurs si tous les emprunts accordés en vertu de la LFPEC étaient en défaut simultanément – sans aucun remboursement, recouvrement au titre d'une garantie, ou vente d'actifs.

Les paramètres clés du programme sont décrits en détail à l'annexe A. On les retrouve également dans la *Loi* et le *Règlement*.

## 1.2 Objectifs

On a établi deux objectifs clés pour le PFPEC :

- **Effet d'accroissement** — Les emprunts consentis dans le cadre du programme de base n'auraient pas été possibles sans l'existence du programme, ou encore leurs conditions auraient été moins favorables pour les PME (en ce qui a trait à l'échéance, au taux d'intérêt et aux modalités de remboursement);
- **Recouvrement des coûts** — Le programme sera financièrement indépendant (sans incidence sur les recettes). Pour toute la durée du prêt, les frais d'utilisation (c.-à-d. les frais d'enregistrement et les frais administratifs annuels déboursés par les emprunteurs) couvriront les dépenses engagées pour les demandes de remboursement (paiements consentis aux prêteurs en cas de défaut de paiement). Bien qu'il y ait un décalage important entre la perception des recettes et le paiement des demandes de remboursement, les éléments doivent en principe être en équilibre pendant environ dix ans. Le recouvrement des coûts ne vise pas les frais administratifs (c.-à-d. les coûts opérationnels de la Direction du programme de financement des petites entreprises du Canada), qui sont assumés par Industrie Canada.

*Remarque au sujet des objectifs du programme : Le recouvrement des coûts a été intégré aux objectifs du programme en 1995, mais le vérificateur général a fait valoir en 1997, puis encore en 2002, que le recouvrement des coûts était incompatible avec l'effet d'accroissement du programme (c.-à-d. que plus les prêts ont un effet d'accroissement, plus la possibilité est grande qu'il y ait des coûts irrécupérables, en raison des défauts de remboursement).*

*L'évaluation indépendante qui a été menée en 2005 en fonction du CGRR de 2002 allait dans le même sens, précisant que le programme ne peut être restructuré de manière à en récupérer les coûts, si le moindre effet d'accroissement « raisonnable » est maintenu pour les prêts. Les évaluateurs ont recommandé qu'Industrie Canada reconnaisse de façon explicite que le rapport entre le recouvrement des coûts et l'effet d'accroissement est inversement proportionnel; ils lui recommandent aussi d'effectuer une étude sur les retombées économiques afin de déterminer comment les coûts et les avantages s'équilibrent.*

*En réponse à ces recommandations, Industrie Canada a ajouté aux travaux exécutés dans le cadre du CGRR une étude sur les retombées économiques qui vient*



*compléter les recherches et les analyses sur le recouvrement des coûts et l'effet d'accroissement.*

En plus de ces deux critères, plusieurs autres résultats attendus relevant de la conception du programme détermineront son degré de réussite :

- **avantages économiques;**
- **resserrement des partenariats avec les prêteurs;**
- **augmentation chez les prêteurs** de la connaissance du programme comme produit financier supplémentaire qu'ils peuvent offrir à leurs PME clientes;
- **acceptation par les prêteurs;**
- **augmentation chez les PME** de la connaissance du programme comme outil de financement dont elles peuvent se prévaloir;
- **administration efficace et transparente** du programme.

En fonction des objectifs énumérés ici, le résultat attendu du programme est **l'augmentation des possibilités d'investissement des PME grâce à l'amélioration de leur accès au financement par emprunt des éléments d'actif**, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif stratégique d'Industrie Canada, qui est de favoriser l'existence d'une **industrie concurrentielle et de collectivités durables** au Canada.

### **1.3 Parties intéressées et bénéficiaires**

#### *Parties intéressées*

Les parties intéressées jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre continues du programme. Voici les parties qui ont un intérêt direct dans le programme :

- les prêteurs admissibles au titre du programme;
- l'Association des banquiers canadiens (ABC), qui représente les principales banques et les grands établissements financiers;
- la Centrale des caisses de crédit du Canada (CCCC), qui représente la plupart des caisses de crédit du pays;

- les Caisses Populaires Desjardins, qui représentent les caisses populaires du Québec;
- les associations de gens d'affaires, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la Chambre de Commerce du Canada et l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI), qui représentent les PME;
- d'autres ministères fédéraux, dont le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé, et d'autres organisations comme les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) et les organismes régionaux comme l'APECA, la FedNor, Développement économique Canada pour les régions du Québec;
- les parlementaires.

### ***Bénéficiaires***

Les bénéficiaires du programme sont les petites entreprises à but lucratif qui exercent leurs activités au Canada et dont le chiffre d'affaires brut peut s'élever jusqu'à 5 millions de dollars. Les organismes sans but lucratif, les œuvres de bienfaisance, les organismes religieux et les entreprises agricoles sont exclues du programme.

Voici le profil actuel des organisations qui ont contracté des prêts au titre du PFPEC de 1999 à 2004 :

- ***Jeunes*** — les petites entreprises en démarrage (qui existent depuis moins d'un an) reçoivent environ la moitié, en nombre et en valeur, des prêts consentis dans le cadre du programme;
- ***Petites*** — une importante majorité des organisations qui contractent un prêt au titre du PFPEC affichent des recettes annuelles inférieures à 1 million de dollars;
- ***Modestes besoins en financement*** — dans l'ensemble, la taille moyenne du prêt s'établit à 82 000 \$;
- ***Secteurs clés (selon le montant du prêt)*** — hébergement, aliments et boissons, commerce de détail, fabrication, transport et entreposage

## **1.4 Ressources**

En 1995 (dans le cadre du Programme de prêts aux petites entreprises), Industrie Canada s'est vu attribuer le mandat de recouvrer les coûts des emprunts accordés. Cet objectif fait toujours partie des visées du Programme FPEC : effectivement, on doit recouvrer, grâce aux recettes tirées des frais d'utilisation (on pense au droit d'enregistrement de 2 % et aux frais d'administration annuels de 1,25 %), les coûts des demandes d'indemnisation réglées pendant la durée des prêts. Afin d'établir si le programme est en voie d'atteindre son objectif de recouvrement des coûts, il faut avoir recours à une méthode complexe qui permette de prévoir la valeur des demandes d'indemnisation en regard des montants provenant des prêts existants et futurs – on utilise, pour ce faire, le « modèle prévisionnel » élaboré par un tiers indépendant.

Fait important, les dépenses d'administration d'Industrie Canada (p. ex. les 3 M \$ pour le personnel employé par la Direction du Programme de financement des petites entreprises du Canada) pour l'exécution du programme ne sont pas visées par la définition du recouvrement des coûts. Les dépenses prévues comprennent aussi les coûts rattachés à la collecte continue des données, à la recherche supplémentaire et au plan d'évaluation, dépenses financées à même le budget d'Industrie Canada.

## Section 2. Résultats escomptés

### 2.1 Résultats prévus

Grâce au PFPEC, les petites entreprises devraient pouvoir tirer un meilleur parti de leurs capitaux limités en vue d'investir, d'innover, d'améliorer leurs affaires et d'étendre leurs activités. En créant de nouvelles possibilités d'investissement pour les PME, le programme contribuera à l'objectif stratégique d'Industrie Canada, qui est de créer une **industrie concurrentielle et des collectivités durables**.

### 2.2 Modèle logique

Le modèle logique présenté dans le tableau 1 décrit les liens entre les éléments suivants :

- les activités créées et menées dans le cadre du programme;
- les extrants qui résultent directement de ces activités;
- les résultats immédiats et partiels, qui sont les résultats obtenus par les bénéficiaires ciblés et produits grâce à la collaboration des mandataires (c.-à-d. les partenaires);
- les résultats finaux, c'est-à-dire les effets ou résultats à long terme (par rapport aux objectifs stratégiques et ministériels).

Une description plus détaillée de ces éléments figure ci-dessous.

#### Activités et extrants

Les activités sont les tâches dont s'acquitte le personnel pour atteindre des objectifs. Le financement des petites entreprises (PFPEC) suppose un large éventail d'activités, comme la recherche, les communications et la prestation de services.

Les extrants sont les réalisations attendues, y compris les biens et services résultant des activités (et contrôlés par ces activités). Ils sont la preuve que les activités ont eu lieu, et peuvent comprendre des rapports d'étude, par exemple. On considère que les extrants résultent de l'accomplissement d'une fonction de programme et sont dévolus aux clients (les emprunteurs), aux bénéficiaires, aux partenaires et aux parties intéressées. Les activités

et les extrants jettent les bases qui permettront d'étayer les priorités fondamentales – c'est-à-dire les résultats escomptés.

### **Résultats immédiats et partiels**

Les résultats immédiats se font sentir chez les partenaires, les bénéficiaires (les emprunteurs), les intervenants et les autres parties intéressées directement touchées et influencées par le PFPEC. Les résultats immédiats comprennent les effets à court terme chez ceux qui sont directement touchés par le programme ou la politique, par exemple des changements sur le plan de la sensibilisation. Les résultats partiels viennent habituellement après les résultats immédiats, selon un ordre tant logique que séquentiel. Ils peuvent inclure des changements chez les bénéficiaires (emprunteurs) directement touchés par le programme ou par la politique ainsi que chez les autres personnes influencées par le comportement des bénéficiaires du programme.

### **Résultats finaux**

En fin de compte, tandis que le programme ou la politique continue de faire sentir ses effets avec le temps, dans un groupe de plus en plus nombreux, les résultats partiels décrits plus haut mènent aux résultats ou extrants finaux. Les résultats finaux d'un programme ou d'une politique arrivent à la toute fin d'une chaîne de résultats, de nombreuses années après les résultats directs et partiels. Ces résultats sont soumis à de nombreuses influences et déterminés par de nombreux facteurs. Dans le meilleur des cas, les activités et les extrants du programme n'ont sur eux qu'une influence indirecte. Les résultats finaux sont directement liés au mandat ou aux objectifs du programme.

### **Interprétation**

Il est important de noter que même si les activités et les extrants présentés dans le modèle logique sont étroitement liés les uns aux autres, l'attribution des extrants et des résultats immédiats, partiels et finaux est plus difficile à établir. On n'a pas à proprement parler tenté de répartir les effets en résultats partiels et finaux présentés dans ce modèle logique.

Comme on l'a indiqué plus haut, Industrie Canada est responsable de l'élaboration du PFPEC et du règlement, de leur mise en œuvre et de leur gestion et doit faire en sorte qu'ils

atteignent leurs objectifs et produisent les résultats attendus. Toutefois, des facteurs sur lesquels Industrie Canada n'a aucune prise peuvent influencer sur la réalisation des résultats finaux attendus du programme. Il peut également s'avérer nécessaire de surveiller ces facteurs dans le contexte global de l'environnement et des impacts du programme. Ces facteurs sont énumérés ci-après.

- **Programme régi par la demande et exécuté par des tiers** – Comme le programme est exécuté par les prêteurs, Industrie Canada n'a pas de prise sur leur décision de participer au programme ni sur le nombre de prêts qu'ils enregistreront. De plus, une baisse de la demande d'emprunt par les PME et les changements de comportement des prêteurs par rapport au financement des PME pourraient aussi avoir un effet sur la réalisation des objectifs du programme.
- **Forces du marché** – Des changements importants dans les forces du marché et l'industrie pourraient avoir un effet à la fois sur l'offre et sur la demande de financement par emprunt. C'est pourquoi, en plus de surveiller le rendement du programme, Industrie Canada exercera une surveillance sur l'évolution du marché du financement par emprunt pour évaluer ses effets sur les produits et services de financement offerts aux PME et jauger la nécessité de poursuivre le PFPEC. Nous accomplirons cela en utilisant l'information qui sera fournie par l'Initiative de collecte de données sur le financement des PME, qui est une initiative exhaustive de collecte de données et d'analyse (mise en place par Industrie Canada, Statistique Canada et le ministère des Finances) sur l'état du financement pour toutes les PME.
- **Facteurs économiques** – Industrie Canada a peu de pouvoir sur les effets causés par toute fluctuation de la croissance économique sur les activités du programme. Un ralentissement (p. ex. une récession) ou une augmentation de la croissance économique pourrait faire augmenter ou diminuer les activités et l'efficacité du programme, ce qui modifierait également les extrants. Ces fluctuations devront également faire l'objet d'une surveillance et d'une analyse.
- **Influence politique** – Le climat politique peut avoir une incidence sur l'acceptation des éventuelles modifications que l'on proposerait d'apporter au programme. Certaines pressions peuvent aussi être exercées pour que l'on effectue de la recherche dans tel domaine, que l'on élargisse la portée du programme ou qu'on apporte des modifications à ce dernier.

Le modèle logique des pages suivantes n'illustre que les activités sur lesquelles Industrie Canada a une certaine emprise et celles qui peuvent être utilisées pour influencer les décisions des prêteurs quant à leur participation au programme et pour modifier leur

comportement en ce qui concerne les clients des petites entreprises, de telle manière que le programme atteigne son objectif final consistant à **accroître les possibilités d'investissement des PME grâce à un accès plus facile au financement par emprunt.**

La section 3 porte sur les mécanismes de mesure du rendement des extrants et des résultats présentés dans le modèle logique.

**Tableau 1 : Modèle logique pour le programme de base du PFPEC**

ACTIVITÉS	EXTRANTS	RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTATS PARTIELS	RÉSULTATS FINAUX
Revoir et améliorer la conception du programme	Recommander et apporter des améliorations à la <i>Loi</i> , au <i>Règlement</i> , aux lignes directrices, au guide pratique, aux formulaires, etc.	Changements des paramètres ou du fonctionnement du programme	Modernisation du programme et maintien de la pertinence du programme au sein d'un marché financier dynamique	Possibilités accrues d'investissement par les PME grâce à un meilleur accès au financement par emprunt; retombées positives pour l'économie canadienne
Consulter les prêteurs, les PME et les emprunteurs pour évaluer la conception du programme	Élaborer des rapports de consultation sur les modifications que l'on recommande d'apporter au programme			
Élaborer, mettre en oeuvre et améliorer les activités relatives aux communications, de concert avec les prêteurs, les PME, les emprunteurs et les parties intéressées	Amélioration des ateliers, des exposés, des bulletins d'information, des trousseaux d'outils, des rapports statistiques, du site Internet	Connaissance accrue par Industrie Canada du financement des PME	Effet d'accroissement et recouvrement des coûts (pour plus d'information sur les objectifs du programme, voir la Remarque au sujet des objectifs du programme, section 1.2)	
	RPP, RMR, architecture d'activités de programme, rapports annuels, rapport d'examen détaillé			
Surveillance et évaluation du programme : recueillir et analyser les données, réaliser des enquêtes et des études	Étude sur l'effet d'accroissement	Satisfaction, sensibilisation, information et connaissance accrues relativement au programme par les PME, les emprunteurs, les prêteurs et les parties intéressées	Partenariat renforcé avec les prêteurs	
	Analyse documentaire et recherche (données et renseignements sur le financement des PME)			
	Rapport d'examen détaillé, évaluations formatives et sommatives			
	Enquêtes sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs, des PME et des emprunteurs			
	Vérifications sur le terrain et rapports d'examen de la conformité	Administration efficiente et efficace		
	Évaluation du rendement économique (comprenant des prévisions des dépenses et des recettes à partir du modèle prévisionnel)			
Recevoir, examiner et enregistrer les prêts / recevoir, enregistrer et traiter les demandes d'indemnisation pour pertes	Rapport sur l'enregistrement des prêts et le traitement des demandes de remboursement			
	Demandes de remboursement traitées (approbations, rejets et rajustements)			



	Prêts enregistrés (données du formulaire d'enregistrement saisies) et confirmés auprès des prêteurs			
--	---	--	--	--

## 2.3 Responsabilités

### *Industrie Canada*

Industrie Canada – par le truchement de la Direction générale de la politique de la petite entreprise et de la Direction du programme de financement des petites entreprises du Canada – est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'administration du PFPEC. Même si les activités sont regroupées ci-dessous en fonction du centre directeur responsable, les deux groupes collaborent étroitement pour assurer la cohérence et l'efficacité des activités.

### *Responsabilités de la Direction générale de la politique de la petite entreprise (DGPPE)*

:

- réaliser et commander des recherches et des enquêtes;
- concevoir des programmes (y compris les projets pilotes) et élaborer des règlements;
- consulter les parties intéressées sur les politiques;
- communiquer avec les PME et avec les associations de gens d'affaires;
- élaborer la politique de désignation des prêteurs;
- présenter au Ministre des analyses et des recommandations stratégiques sur l'évolution du rendement du programme;
- évaluer le rendement du programme (évaluation formative et sommative) et formuler des recommandations;
- rendre compte au Parlement des activités d'évaluation;
- formuler des recommandations sur les changements à apporter à la *Loi* ou au *Règlement*.

### *Responsabilités de la Direction du programme de financement des petites entreprises du Canada (DPFPEC) :*

- enregistrer des prêts;
- percevoir des droits qui sont ensuite déposés au Trésor;
- mettre au point des systèmes nécessaires pour administrer le programme;
- autoriser et agréer des prêteurs dans le cadre du programme;
- mettre en œuvre le programme, notamment élaborer les lignes directrices et le matériel de formation pour les prêteurs;

- communiquer avec les représentants de l'industrie du prêt et les prêteurs participants;
- consulter les prêteurs sur le fonctionnement du programme;
- exécuter des examens (vérifications sur place) et rembourser les demandes d'indemnisation pour pertes;
- verser les paiements au titre des demandes d'indemnisation pour pertes, rajuster ou refuser ces demandes;
- s'assurer que le prêteur se conforme à la *Loi* et au *Règlement*, et éventuellement procéder à une vérification ou un examen des documents, archives et livres comptables du prêteur;
- assurer la collecte et l'analyse des données sur les prêts, les prêteurs et les emprunteurs;
- élaborer et perfectionner le modèle prévisionnel de recouvrement des coûts et formuler des recommandations pour son amélioration (l'objet du modèle prévisionnel est d'établir les demandes de remboursement acquittées au cours de chaque exercice financier, relativement à l'exercice au cours duquel on a initialement accordé le prêt, de façon à établir le pourcentage des demandes acquittées par le passé. Ainsi, on détermine le pourcentage des demandes d'indemnisation futures à partir des tendances dégagées par le passé);
- fournir des données et participer aux évaluations du programme;
- produire des comptes rendus des activités et des résultats du programme dans :
  - les rapports internes et les rapports d'information à l'intention des prêteurs;
  - les rapports sur les plans et priorités (RPP);
  - les rapports ministériels sur le rendement (RMR);
  - le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses;
  - les rapports d'exercice;
  - les comptes publics;
- participer à l'établissement des rapports au Parlement sur les activités d'évaluation.

### ***Prêteurs participants (institutions financières)***

Les petites entreprises devront présenter une demande directement aux prêteurs autorisés ou désignés (p. ex. les banques et les coopératives de crédit) pour obtenir du financement dans le cadre du programme, et non au gouvernement. Dans ce contexte, les prêteurs sont responsables des activités suivantes :

- former leurs directeurs du crédit et leurs commis aux ventes et adapter leurs systèmes à une clientèle à risque élevé;
- informer leurs clients PME de l'existence du programme, s'il y a lieu;
- appliquer les mêmes procédures de diligence raisonnable (p. ex. vérification courante de la solvabilité) pour les prêts accordés en vertu de la LFPEC que pour tout autre prêt du même montant, en utilisant les critères de risque adaptés;
- enregistrer et administrer les emprunts en fonction des critères d'admissibilité prévus et des conditions établies dans les règlements;
- prendre des sûretés de premier rang et des sûretés additionnelles par rapport aux actifs d'une petite entreprise dont l'achat ou la restructuration sera financée par le prêt;
- transférer les droits perçus auprès des emprunteurs;
- produire des rapports sur les prêts actifs;
- tenir les registres et les livres conformément au règlement;
- réaliser les sûretés ou les droits enregistrés ainsi que les cautionnements et les garanties personnelles pour réduire les pertes en cas de défaut de paiement;
- soumettre une demande d'indemnisation (provisoire ou finale) à Industrie Canada.

## Section 3. Surveillance et évaluation

### 3.1 Plan de mesure du rendement

Pour mesurer le rendement, il faut recueillir régulièrement des renseignements afin de vérifier l'état d'un programme à un moment donné ainsi que les tendances en matière de rendement au fil du temps. Ce mécanisme peut permettre de confirmer que les résultats escomptés se concrétisent, ou de comprendre, tôt dans le processus, que l'on n'obtient pas les résultats prévus (auquel cas on prendra peut-être la décision de procéder à des recherches additionnelles qui nous aideront à déterminer pourquoi).

Pour cerner les éventuels indicateurs de rendement, on a dû examiner chaque colonne du modèle logique, sauf la colonne des activités, pour déterminer quel élément précis d'information ou quelle donnée particulière il faudrait utiliser pour évaluer la concrétisation des extrants et des résultats.

On distingue deux types d'indicateurs :

**Les indicateurs continus du rendement** (pour les secteurs clés) : Ces indicateurs permettent de mesurer au jour le jour le fonctionnement d'un programme – ce qui est fait, les méthodes utilisées et les coûts engagés. Les mécanismes de mesure continue du rendement permettent aux gestionnaires de recueillir régulièrement des données sur les activités du programme, les extrants et les résultats, et de constituer une base d'information dont les gestionnaires de programme se servent pour prendre des décisions.

**Les indicateurs additionnels de rendement (à des fins d'évaluation)** : Ces indicateurs permettent de recueillir des données sur les résultats ou l'incidence d'un programme ainsi que des informations utiles à plus long terme sur la raison d'être du programme, les objectifs, les incidences, les pratiques exemplaires et les solutions de rechange au chapitre de l'exécution du programme. En principe, ils complètent les mesures continues du rendement dans l'optique d'une évaluation finale.

Dans les pages qui suivent, le tableau 2 résume le plan d'Industrie Canada au chapitre de la mesure continue et sommative du rendement.

**Tableau 2 : Plan de mesure du rendement**

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
	<b>EXTRANTS</b>						
1	Recommander et apporter des améliorations à la <i>Loi</i> , au <i>Règlement</i> , aux lignes directrices, au guide pratique, aux formulaires, etc.	Rapport sur la satisfaction à l'égard de la conception globale du programme et suggestions visant à améliorer cette dernière	- consultations	DGPPE/DPFPEC	✓		
2	Élaborer des rapports de consultation sur les modifications que l'on recommande d'apporter au programme	Rapport sur la satisfaction à l'égard de la conception globale du programme et suggestions visant à améliorer cette dernière	- consultations	DGPPE/DPFPEC			✓
3	Amélioration des ateliers, des exposés, des bulletins d'information, des trousseaux d'outils, des rapports statistiques, du site Internet	- niveau (accru) de sensibilisation des PME, des emprunteurs, des prêteurs et des parties intéressées - production de divers outils de communication de qualité	- consultations et enquêtes auprès des PME, des emprunteurs, des prêteurs et des parties intéressées, et rétroaction de tous ces intervenants	DGPPE/DPFPEC	✓		

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
4	RPP, RMR, architecture d'activités de programme, rapports annuels, rapport d'examen détaillé	- degré de satisfaction des parties intéressées à l'égard de la qualité et de l'utilité des rapports	- rétroaction des parties intéressées et enquêtes sur ces dernières	DPFPEC			✓
5	Étude sur l'effet d'accroissement	- rapport sur l'apport différentiel financier (complet, partiel ou inexistant) et sur l'apport différentiel au chapitre de la qualité des prêts consentis dans le cadre du PFPEC	- rapport de recherche et enquête	DGPPE			✓
6	Analyse documentaire et recherche (données et renseignements sur le financement des PME)	- rapport sur les lacunes relatives au financement des PME	- rapports de recherche secondaires  - rapports et données ou analyse des lacunes relatives au PRF PME	DGPPE DGPPE			✓ ✓

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
7	Rapport d'examen détaillé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport d'évaluation du programme (fondé sur le CGRR) réalisé par un tiers</li> <li>- rapport d'évaluation sommative (interne) du programme, fondé sur le CGRR</li> </ul> <p>Les rapports doivent inclure les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les solutions de rechange au programme</li> <li>- le degré de chevauchement et de double emploi</li> <li>- le degré de cohérence avec les priorités du gouvernement et du Ministère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports de recherche</li> <li>- enquêtes et consultations</li> </ul>	DGPPE DGPPE/DPFPEC			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>
8	Enquêtes sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs, des PME et des emprunteurs	<p>rapport sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la perception des partenaires stratégiques et opérationnels du programme (pourcentages de prêteurs satisfaits ou très satisfaits)</li> <li>- les degrés de sensibilisation des prêteurs</li> </ul> <p>rapport sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la perception et le degré de satisfaction des PME et des emprunteurs à l'égard du programme</li> <li>- le degré de sensibilisation des PME et des emprunteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enquête portant sur les prêteurs</li> <li>-enquête portant sur les prêteurs</li> <li>- enquête sur les PME et les emprunteurs</li> <li>- enquête sur les PME et les emprunteurs</li> </ul>	DPFPEC  DPFPEC  DGPPE  DGPPE		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>



	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
9	Vérifications sur le terrain et rapports d'examen de la conformité	rapport sur : - le degré de conformité des prêteurs et leur compréhension des exigences opérationnelles, législatives et réglementaires du programme	- données provenant des institutions financières	DPFPEC		✓	
10	Évaluation du rendement économique (comprenant des prévisions des dépenses et des recettes à partir du modèle prévisionnel)	- rapport incluant éventuellement les composantes suivantes : incidence sur l'emploi, les ventes commerciales, les profits, le versement de la TPS, le taux de survie des entreprises, etc. - emplois créés (estimation à partir des formulaires d'enregistrement) - modèles prévisionnels des dépenses et des recettes	- données provenant de Statistique Canada  - base de données du PFPEC - dépenses (remboursements) réelles en regard des dépenses prévues et recettes réelles en regard des recettes prévues	DGPPE  DPFPEC  DPFPEC			✓
11	Rapport sur l'enregistrement des prêts et le traitement des demandes de remboursement	- enregistrement et délais de traitement des demandes de remboursement (dans le cadre d'un niveau acceptable de service) - degré de satisfaction des prêteurs à l'égard du processus d'enregistrement et de demandes de remboursement	- base de données de la DPFPEC  - rétroaction des parties intéressées et enquête sur ces dernières	DPFPEC  DPFPEC	✓		✓
12	Demandes de remboursement traitées	- nombre de demandes approuvées et nombre de demandes rejetées ou rajustées parce qu'elles ne sont pas conformes à la <i>Loi</i> ou au <i>Règlement</i> - proportion de demandes approuvées ou rejetées	base de données du PFPEC  base de données du PFPEC	DPFPEC  base de données du PFPEC	✓  ✓		

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
13	Prêts enregistrés (données du formulaire d'enregistrement saisies) et confirmés auprès des prêteurs	- nombre de prêts enregistrés et confirmés auprès des prêteurs	base de données du PFPEC	DPFPEC	✓		

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
	<b>RÉSULTATS IMMÉDIATS</b>						
14	Changements des paramètres ou du fonctionnement du programme	- intégration des résultats tirés des évaluations et des rapports d'examen détaillés dans la version modifiée des politiques et programmes	- consultations, documents de travail, études	DGPPE/DPFPEC	✓		✓
15	Connaissance accrue par Industrie Canada du financement des PME	- information tirée des recherches	- enquête auprès des prêteurs et des PME; entrevues, correspondance, consultation des prêteurs et des intervenants internes; rapports et recherches du Ministère; données concernant le PRF PME, base de données du PFPEC	DGPPE/DPFPEC			✓
16	Satisfaction, sensibilisation, information et connaissance accrues relativement au programme par les PME, les emprunteurs, les prêteurs et les parties intéressées	rapport sur les composantes suivantes : - degré de satisfaction et de sensibilisation des PME, des emprunteurs rapport sur : - la perception du programme par les partenaires stratégiques et opérationnels (pourcentages de prêteurs et de parties intéressées qui se disent satisfaits ou très satisfaits) rapport sur : - degré de sensibilisation des prêteurs	- enquête auprès des PME, des emprunteurs  - enquête auprès des prêteurs et des parties intéressées (qui utilisent le programme)  - enquête auprès de tous les prêteurs	DGPPE  DPFPEC  DPFPEC		✓  ✓	✓

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommat i-ve (finale)
17	Administration efficiente et efficace	- intégration des conclusions tirées des évaluations et des rapports d'examen détaillés dans la version modifiée des politiques et des programmes et dans les processus opérationnels et administratifs	- documents opérationnels et modifications	- DPFPEC/ DGPPE			✓

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommaire (finale)
	<b>RÉSULTATS PARTIELS</b>						
18	Modernisation du programme et maintien de la pertinence du programme au sein d'un marché financier dynamique	- mesure dans laquelle l'information recueillie est utilisée pour modifier la conception et l'administration du programme	- rétroaction des parties intéressées	DPFPEC/DGPPE	✓		
19	L'effet d'accroissement et recouvrement des coûts	- proportion des prêts consentis au titre du PFPEC qui correspondent à un apport différentiel complet, partiel ou inexistant - évaluation du rendement économique du programme - prévisions des coûts	- rapport de recherche  - rapport de recherche rassemblant des données de Statistique Canada - données émanant de la DPFPEC	DGPPE  DGPPE  DPFPEC		✓	✓  ✓
20	Partenariat renforcé avec les prêteurs	- opinion et degré de satisfaction des prêteurs	- enquête auprès des prêteurs - activités de sensibilisation et de marketing	DPFPEC DPFPEC/DGPPE		✓	✓
	<b>RÉSULTATS FINAUX</b>						

	Élément	Mesure de l'activité	Source de données/ Méthode de collecte	Responsabilité	Moment et fréquence de la mesure		
					Régulière (chaque année)	Régulière (tous les deux ou trois ans)	Sommaire (finale)
21	Possibilités accrues d'investissement par les PME grâce à un meilleur accès au financement par emprunt; retombées positives pour l'économie canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- profil des PME qui ont bénéficié du programme</li> <li>- ventes commerciales, profits, TPS, emploi, impôts sur le revenu des entreprises – etc. – accrus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport de recherche concernant le couplage de données relatives au PRF PME et au PFPEC</li> <li>- rapport et étude</li> </ul>	DGPPE  DGPPE			✓  ✓

### **3.2 Plan d'évaluation**

Les enjeux visés par l'évaluation tiennent aux secteurs clés qu'il faudra analyser au moment de l'évaluation, tandis que les questions relatives à l'évaluation correspondent aux questions de recherche plus spécifiques auxquelles il faudra répondre afin d'aborder chaque enjeu lié à l'évaluation.

Suivant la Politique d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor (2001), les types suivants de questions ou de composantes devraient être abordés dans une évaluation :

- est-ce que la politique, le programme ou l'initiative est toujours compatible avec les priorités du Ministère et de l'ensemble du gouvernement et répond véritablement à un besoin réel (pertinence)?
- est-ce que la politique, le programme ou l'initiative atteint ses objectifs, sans dépassement de budget et sans effets indésirables (résultats)?
- utilise-t-on les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les objectifs ou y aurait-il lieu d'envisager d'autres modes de conception et d'exécution (rentabilité)?

Dans les pages qui suivent, le tableau 3 fournit le plan d'évaluation pour le PFPEC.

**Tableau 3 : Plan d'évaluation**

Enjeux visés par l'évaluation	Questions relatives à l'évaluation	Indicateur	Source de données et méthode de collecte	Responsabilité de la collecte	Moment et fréquence des mesures
Raison d'être	A-t-on besoin du PFPEC?	<ul style="list-style-type: none"> <li>ampleur du manque de financement des PME</li> </ul>	Examen documentaire (visant notamment les enquêtes concernant le PRF PME)  Consultations auprès des parties intéressées	DGPPE/DPFPEC  DGPPE/DPFPEC	Évaluation finale
	Dans quelle mesure le PFPEC permet-il de répondre aux besoins financiers réels des PME?	<ul style="list-style-type: none"> <li>mesure dans laquelle le PFPEC permet aux PME (participants potentiels et participants réels) d'accéder au financement dont elles ont besoin</li> <li>écart entre le type de prêts dont ont besoin les PME et les paramètres des prêts accordés au titre du PFPEC</li> </ul>	Enquêtes concernant le PRF (offre et demande, étude analytique des lacunes)  Base de données du PFPEC (profil des emprunteurs)  Enquête sur les PME, c.-à-d. les emprunteurs  Couplage de données du PRF PME et du PFPEC	DGPPE  DPFPEC  DGPPE  DGPPE/DPFPEC	Évaluation finale



Enjeux visés par l'évaluation	Questions relatives à l'évaluation	Indicateur	Source de données et méthode de collecte	Responsabilité de la collecte	Moment et fréquence des mesures
	Le gouvernement fédéral répond-t-il à un besoin en continuant de participer à un programme de partage des pertes sur prêts pour les PME?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• solutions de rechange au programme de partage des pertes sur prêts pour les PME</li> <li>• degré de chevauchement et de double emploi entre le PFPEC et d'autres programmes de prêts du secteur public</li> <li>• mesure dans laquelle le programme est compatible avec les priorités du gouvernement et du Ministère</li> </ul>	Entrevues auprès des représentants du gouvernement fédéral, rapport de recherche et analyse documentaire, enquête du secteur public sur le PRF PME	DGPPE	Évaluation finale
Réalisation des objectifs, incidences et conséquences	Dans quelle mesure les prêts accordés en vertu du programme ont-ils constitué un apport différentiel?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• niveaux d'apport différentiel financier (complet, partiel ou inexistant) et effet d'accroissement attribuable à la qualité du prêt accordé en vertu du PFPEC</li> </ul>	Rapport de recherche sur l'apport différentiel et enquête auprès des emprunteurs	DGPPE	Évaluation finale

Enjeux visés par l'évaluation	Questions relatives à l'évaluation	Indicateur	Source de données et méthode de collecte	Responsabilité de la collecte	Moment et fréquence des mesures
	Dans quelle mesure le PFPEC permet-il le recouvrement des coûts?	<ul style="list-style-type: none"> <li>recettes et coûts – modèle prévisionnel</li> </ul>	Rapports de recherche et études	DPFPEC	Évaluation continue et évaluation finale
	Le PFPEC a-t-il favorisé le renforcement du partenariat avec les prêteurs?	<ul style="list-style-type: none"> <li>opinion et degré de satisfaction des prêteurs</li> </ul>	Enquête auprès des prêteurs et activités de sensibilisation  Consultations auprès des prêteurs et rétroaction de ces derniers	DPFPEC  DPFPEC/DGPPE	Évaluation continue et évaluation finale
	Les prêteurs comprennent-ils les lignes directrices, le guide pratique, la <i>Loi</i> et le <i>Règlement</i> ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>(faible) nombre de demandes rejetées ou rajustées parce qu'elles ne sont pas conformes à la <i>Loi</i> ou au <i>Règlement</i></li> <li>proportion de prêteurs « pleinement satisfaits et plus » à l'égard de la qualité et de l'utilité des outils et des documents</li> <li>perceptions concernant le niveau de compréhension des prêteurs</li> </ul>	Base de données du PFPEC  Enquête auprès des prêteurs  Entrevues avec des représentants d'IC et enquête auprès des prêteurs	DPFPEC  DPFPEC  DPFPEC	Évaluation continue et évaluation finale  Évaluation continue et évaluation finale  Évaluation continue et évaluation finale

Enjeux visés par l'évaluation	Questions relatives à l'évaluation	Indicateur	Source de données et méthode de collecte	Responsabilité de la collecte	Moment et fréquence des mesures
	Dans quelle mesure les prêteurs connaissent-ils le PFPEC?	<ul style="list-style-type: none"> <li>degré de sensibilisation des prêteurs</li> </ul>	Enquête auprès des prêteurs, activités de sensibilisation et de marketing et vérification de la conformité sur le terrain avec les prêteurs	DPFPEC	Évaluation continue et évaluation finale
	Dans quelle mesure les PME (qu'elles aient contracté ou non un prêt) connaissent-elles le PFPEC? Dans quelle mesure les emprunteurs au titre du PFPEC savent-ils que leurs prêts sont visés par un programme de partage des pertes sur prêts avec le gouvernement fédéral?	<ul style="list-style-type: none"> <li>degré de sensibilisation au PFPEC des PME et des organisations qui ont contracté un prêt pour financer une petite entreprise</li> </ul>	<p>Enquête auprès des PME et des emprunteurs</p> <p>Données sur le PRF PME</p>	<p>DGPPE</p> <p>DGPPE</p>	Évaluation continue et évaluation finale

Enjeux visés par l'évaluation	Questions relatives à l'évaluation	Indicateur	Source de données et méthode de collecte	Responsabilité de la collecte	Timing/ Frequency of Measurement
	Quel est le rendement économique du PFPEC?	<ul style="list-style-type: none"> <li>incidences sur certaines des composantes suivantes : emploi, ventes commerciales, profits, versements de la TPS, taux de survie des entreprises</li> </ul>	Évaluation du rendement économique	DGPPE	Évaluation finale
Rentabilité et solutions de rechange	Quelles solutions de rechange peut-on envisager au chapitre de l'exécution pour que le PFPEC atteigne mieux ses objectifs (recouvrement des coûts et apport différentiel)?	<ul style="list-style-type: none"> <li>faisabilité des solutions de rechange en matière d'exécution du PFPEC (p. ex. modification des droits)</li> </ul>	Analyse documentaire  Entrevues auprès des représentants du gouvernement fédéral	DGPPE  DGPPE	Évaluation finale

### Établissement des coûts

Le tableau suivant présente une estimation des coûts associés aux approches d'évaluation proposées. Il est important de mentionner que les méthodes précisées ici ne seront peut-être pas toutes retenues au moment de l'évaluation, selon le budget accessible, les composantes visées par l'évaluation, les questions auxquelles il faudra répondre et d'autres facteurs dont il faudra tenir compte au moment de l'évaluation. L'éventail de coûts est fondé sur les éventuelles différences au chapitre de la portée (p. ex. tailles de l'échantillon, communications en personne ou par téléphone, etc.) et de l'approfondissement du processus (durée des entrevues, nombre d'analyses réalisées, etc.) envisagées pour chaque approche. Les coûts indiqués ci-dessous correspondent à l'estimation réalisée pour chaque étude d'évaluation. Les coûts indiqués pour les études et les documents comprennent la traduction et les frais connexes d'impression.

**Tableau 4 : Coûts des évaluations**

Coûts des évaluations selon la méthode utilisée	
Méthode	Estimation des coûts par étude d'évaluation
<b>Données administratives</b>	
Analyse des données accessibles au moyen des bases de données internes*	0 \$ à 20 000 \$
Examen de documents*	0 \$ à 5 000 \$
<b>Collecte de données primaires</b>	
Consultations auprès des parties intéressées	20 000 \$
Modèles prévisionnels	40 000 \$
Étude sur l'apport différentiel	85 000 \$

<b>Coûts des évaluations selon la méthode utilisée</b>	
<b>Méthode</b>	<b>Estimation des coûts par étude d'évaluation</b>
Enquêtes auprès des PME et des emprunteurs • Étude sur la sensibilisation et la satisfaction	70 000 \$
Enquête auprès des prêteurs • Sensibilisation et satisfaction	80 000 \$
Étude concernant les incidences sur l'emploi	60 000 \$
Étude concernant les incidences économiques	100 000 \$
Analyses documentaires (la participation du gouvernement est-elle nécessaire? Quelles sont les solutions de rechange au chapitre de l'exécution du programme?)	0 \$ à 20 000 \$
<b>Collecte de données secondaires</b>	
Obtenir et examiner les données secondaires (notamment les données de Statistique Canada)	20 000 \$
<b>Gestion du projet et production de rapports</b>	
Gestion du projet et réunions du comité directeur	5 000 \$ à 10 000 \$
Évaluations, analyses, rédaction de rapports, présentation des résultats par un tiers	125 000 \$
<b>Total</b>	
Coût total de l'évaluation **	605 000 \$ à 655 000 \$

\* Ces évaluations ont été confiées à une société de conseil qui rédigera un rapport d'évaluation finale.

\*\* Il s'agit de coûts approximatifs estimés au moment de la rédaction du présent cadre.

### **Moment opportun pour l'évaluation**

Un rapport d'étape similaire à celui qui a été élaboré en 2003 sera réalisé en 2007. Il s'agit non pas d'une véritable évaluation formative englobant la description détaillée des résultats, mais davantage d'un rapport sur le processus de collecte de données et les données manquantes, s'il y a lieu. On prévoit la réalisation d'une évaluation sommative (finale) du PFPEC en 2009-2010,

conformément aux exigences législatives en vigueur.

## Section 4. Stratégie pour l'établissement des rapports

Le programme de base de financement des petites entreprises du Canada s'appuiera sur la stratégie suivante pour l'établissement des rapports (voir le résumé du tableau 5).

**Tableau 5 : Stratégie pour l'établissement des rapports sur le rendement**

Stratégie pour l'établissement des rapports sur le rendement							
Activité de mesure	Produits	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Mesure continue du rendement	Rapport annuel de la LFPEC Budget principal des dépenses RMR RPP	✓	✓	✓	✓	✓	
Rapport à mi-parcours	Rapport d'étape				✓		
Évaluation sommative	Rapport d'évaluation finale (par un tiers)						✓
Examen détaillé	Rapport d'examen détaillé						✓

La Direction du programme de financement des petites entreprises du Canada (DPFPEC) produira chaque année un rapport qui décrira les progrès réalisés pendant l'année, conformément à la stratégie de mesure mentionnée dans le présent document; ces précisions feront également partie du rapport annuel, du rapport ministériel sur le rendement, du Budget principal des dépenses et du rapport sur les plans et priorités.

La Direction générale de la politique de la petite entreprise (DGPPE) aura la responsabilité des composantes suivantes :

- Un rapport de mi-parcours sera présenté en 2007 aux sous-ministres adjoints du Secteur des opérations et du Secteur science et innovation de même qu'au Comité ministériel de vérification et d'évaluation. Le rapport portera essentiellement sur l'état du processus de collecte de données et les activités d'évaluation requises pour obtenir les informations qui feront partie de l'examen sommatif.
- Le rapport d'évaluation sommative (rapport d'examen détaillé), qui sera prêt en 2009-2010 (dans un délai de 12 mois suivant le 31 mars 2009), sera remis au Comité ministériel de vérification et d'évaluation et présenté devant les deux chambres du Parlement. Le rapport



constituera un document public et, à ce titre, sera accessible sur le site Internet du Ministère et en copie papier pour quiconque en fera la demande. Des exemplaires du rapport seront également distribués aux principales parties intéressées par le programme.

Les résultats des activités continues de mesure du rendement seront utilisés pour apporter les modifications nécessaires à l'initiative. La stratégie de mesure du rendement sera passée en revue, et des modifications y seront apportées, au besoin, afin que les renseignements sur le rendement soient appropriés et utiles au regard des exigences en vigueur en matière de gestion.

## Section 5. Mise en oeuvre et examen

Le CGRR présenté dans les sections précédentes sera révisé régulièrement dans l'optique de maintenir une approche souple et d'adapter le CGRR s'il y a lieu afin que les renseignements sur le rendement soient appropriés et utiles au regard des exigences en vigueur au chapitre de la gestion. Le tableau suivant définit les éléments qui feront l'objet de l'examen, les questions à poser et les délais pour la mise en oeuvre et l'examen périodique du CGRR.

**Tableau 6 : Stratégie pour la mise en oeuvre et l'examen**

Composantes visées par l'examen	Question	Moment de l'examen		
		Périodique	Mi-par-cours	Sommative
Mise en oeuvre	Le CGRR est-il mis en oeuvre comme prévu?	✓	✓	✓
Extrants et résultats escomptés	Les extrants et les résultats escomptés sont-ils toujours pertinents?		✓	✓
Mécanisme de mesure des activités et indicateurs de rendement	Les indicateurs de rendement sont-ils appropriés et exhaustifs?	✓	✓	✓
Collecte de données	Quels progrès a-t-on accomplis en ce qui a trait à la collecte de données?	✓	✓	✓
Méthodes de collecte	Les méthodes de collecte sont-elles efficaces et utiles? Constituent-elles un fardeau pour les parties intéressées?	✓	✓	✓
Utilité des informations	Les informations recueillies sont-elles utiles et complètes?	✓	✓	✓
Composantes de l'évaluation et questions relatives à l'évaluation	Les composantes visées par l'évaluation et les questions relatives à l'évaluation sont-elles appropriées?		✓	✓
Établissement de rapports	La mise en oeuvre de la stratégie pour l'établissement des rapports se déroule-t-elle comme prévu?	✓	✓	✓
Ressources	Les ressources accessibles sont-elles suffisantes pour mettre en oeuvre le CGRR? Les coûts estimés correspondent-ils à la réalité?	✓	✓	✓

Respect des échéances	La mise en oeuvre du CGRR se déroule-t-elle dans les délais prévus?	✓	✓	✓
-----------------------	---	---	---	---

Les résultats de ces examens et rapports périodiques nous donneront l'occasion de déterminer si le CGRR est mis en oeuvre comme prévu et s'il produit des informations utiles. En outre, les résultats seront utilisés par les gestionnaires, qui apporteront les modifications nécessaires au cadre. Ces rajustements seront au besoin intégrés dans la stratégie pour l'établissement des rapports présentée à la section 4.

## Annexe A. Résumé récapitulatif des paramètres du programme de base de financement des petites entreprises du Canada

Paramètre	Description
Petites entreprises admissibles	Entreprises à but lucratif faisant des affaires ou sur le point de faire des affaires au Canada, dont les revenus bruts annuels sont de 5 millions de dollars ou moins. Les entreprises agricoles, les organismes de charité et les organisations religieuses sont exclus.
Plafond des demandes d'indemnisation	La responsabilité du Ministère est limitée au total de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 % de la première tranche de 250 000 \$ empruntés à partir d'un compte de prêt;</li> <li>• 50 % des 250 000 \$ suivants;</li> <li>• 10 % du montant total des prêts restants.</li> </ul>
Proportion de partage des pertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 % assurées par le gouvernement</li> <li>• 15 % assurées par le prêteur.</li> </ul>
Prêteurs admissibles	Les prêteurs admissibles sont ceux qui répondent à l'une des conditions suivantes : <p>a) être membre de l'Association canadienne des paiements aux termes du paragraphe 3(1) de la <i>Loi canadienne sur les paiements</i> et être visé (i) à l'alinéa 4(1) <i>b</i>) ou <i>c</i>) ou aux alinéas 4(1)<i>a</i>) à 4(1)<i>c</i>) de la <i>Loi</i>, ou (ii) aux alinéas 4(2) <i>d</i>) à <i>h</i>) de la <i>Loi</i> si le membre respecte les conditions prescrites;</p> <p>b) être une société coopérative de crédit locale au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi canadienne sur les paiements</i> et être membre d'une société coopérative de crédit centrale — au sens du même paragraphe de la <i>Loi</i> — si cette société coopérative de crédit centrale est membre de l'Association canadienne des paiements; ou</p> <p>c) être une organisation désignée par le Ministre comme prêteur conformément à la <i>Loi</i>.</p>
Motifs admissibles	Financer l'achat de matériel et de biens immobiliers; financer des améliorations locatives comme l'amélioration des biens immobiliers et du matériel; financer les droits d'inscription au programme.
Montant maximal du prêt	250 000 \$ pour tous les prêts accordés au titre de la LFPEC et de la LPPE.
Taux de financement	Maximum de 90 % du coût admissible des actifs.
Durée du prêt	Maximum de dix ans.
Droit d'enregistrement	2 % du coût financé des actifs, versés au moment de l'enregistrement ou financés par le programme.
Frais d'administration	1,25 % appliqué au solde du prêt en fin de mois, payé chaque trimestre.

Paramètre	Description
Taux d'intérêt théorique maximum	<p>a) dans le cas d'un prêt à taux variable, le taux d'intérêt théorique maximum correspond à la somme de 3 % du montant prêté et du taux d'intérêt préférentiel en vigueur quotidiennement pendant la durée du prêt, dès le jour où le prêt est consenti;</p> <p>b) dans le cas d'un prêt à taux fixe, le taux d'intérêt théorique maximum correspond à la somme de 3 % du montant emprunté et</p> <p>(i) le taux hypothécaire résidentiel en vigueur pour le prêteur pendant la durée du prêt, ou</p> <p>(ii) dans le cas d'un prêt d'une durée de plus de cinq ans auquel n'est associé aucun taux hypothécaire résidentiel pour la durée du prêt, le taux hypothécaire résidentiel sur cinq ans.</p>
Diligence raisonnable	<p>Les prêteurs doivent appliquer la même procédure de diligence raisonnable pour un prêt accordé en vertu de la LFPEC que pour tout autre prêt conventionnel d'un montant similaire. La procédure comprend :</p> <p>a) l'obtention de références concernant la solvabilité ou l'exécution d'une vérification de crédit sur l'emprunteur;</p> <p>b) la préparation d'une évaluation de la capacité de remboursement de l'emprunteur.</p>
Sûreté réelle	<p>Si le prêt consenti aux termes de la LFPEC vise à financer l'achat de biens immeubles, d'immobilisations ou de matériel, il faudra opter pour une première sûreté sur les actifs financés. Si le prêt accordé en vertu de la LFPEC vise à financer des améliorations locatives ou l'achat de logiciels informatiques, le prêteur peut soit opter pour une sûreté sous forme de première charge sur les éléments d'actif financés, soit opter pour une sûreté sur d'autres actifs commerciaux même s'ils sont déjà grevés par d'autres sûretés.</p>
Garantie personnelle	<p>Maximum de 25 % du montant total du financement de l'emprunt accordé aux termes de la LFPEC.</p>
Pertes admissibles	<p>L'ensemble des montants suivants :</p> <p>a) le montant du capital impayé sur le prêt;</p> <p>b) le montant des intérêts impayés sur le prêt;</p> <p>c) les frais et dépenses non recouverts se rattachant à toute action en justice relative au prêt;</p> <p>d) frais de justice et débours;</p> <p>moins le produit reçu à la suite de l'application de toute mesure qui maximisera le montant reçu ou qui réduira les pertes au minimum.</p>
Paiement des intérêts	<p>Les pertes incluent l'intérêt sur le solde impayé, au taux d'intérêt théorique annuel, pour les 12 premiers mois à partir de l'expiration du délai stipulé dans l'avis de paiement en souffrance et, par la suite, les intérêts sur le solde impayé à la moitié du taux théorique.</p>
Vérification et examen	<p>Le Ministre a le pouvoir de procéder à une vérification ou un examen des documents, dossiers et livres comptables du prêteur pour vérifier que celui-ci se conforme au règlement.</p>

Paramètre	Description
Infraction et sanctions	Les dispositions concernant les infractions et les sanctions ne peuvent être édictées que par la loi. L'article 16 de la <i>Loi</i> porte exclusivement sur la fraude en matière de prêts et d'emprunteurs.